

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0387_PS_RD436_LAJOUX
Portant Permis de Stationnement sur une Route Départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU La demande en date du 02 avril 2024 par laquelle la Société SPIE CITY NETWORKS, représentée par Monsieur Frédéric BLAMPEY, domicilié 780 route des Vernes, 74370 PRINGY, demande l'autorisation de travaux de remplacement d'une partie du pylône de télécommunications en bordure de la RD 436 (hors agglomération), commune de LAJOUX,

VU Le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2,

VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment l'article L2122-1,

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU Le règlement de voirie départementale du 28/05/2010,

VU L'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Lons le Saunier,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'occupation du domaine public pendant le stockage de matériel pour assurer sa conservation et la sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Autorisation

Le bénéficiaire est autorisé à entreposer du matériel pour des travaux de remplacement d'une partie du pylône de télécommunications sur une longueur de 210 mètres le long de la RD 436 (du PR 42+0790 au PR 43+0000) sur la commune de LAJOUX.

ARTICLE 2 Prescriptions techniques particulières

Toutes dégradations du domaine public (accotements, talus, fossés, panneaux, ...) feront l'objet d'une remise en état au frais du pétitionnaire.

ARTICLE 3 Sécurité et signalisation de chantier

Pendant toute la durée des travaux, le bénéficiaire devra signaler son chantier de jour comme de nuit conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, 8^{ème} partie, signalisation temporaire.

ARTICLE 4 Implantation, ouverture de chantier et récolement

Le bénéficiaire informera le service gestionnaire de la voirie (Agence Routière Départementale de Saint-Claude) au moins 5 jours avant le début du stationnement afin de procéder à la vérification de l'implantation.

A la fin de l'occupation, il préviendra le service gestionnaire qui organisera, si besoin, une visite de récolement.

ARTICLE 5 Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son bénéficiaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation.

Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

ARTICLE 6 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 7 Durée de l'occupation – remise en état des lieux

La présente autorisation est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de **10 jours à compter de la date fixée pour le démarrage de l'occupation**.

Elle est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire : elle peut être retirée à tout moment pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public routier sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

Dans le cas où le stationnement ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera tenu de se mettre en conformité dans le délai fixé par le gestionnaire de la voirie, faute de quoi la présente autorisation deviendra caduque automatiquement.

L'état du domaine public sera contrôlé par le service gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

Si des travaux de remise en état sont nécessaires et qu'ils n'ont pas été exécutés par le bénéficiaire au terme du délai fixé par le gestionnaire de la voirie, ils seront exécutés d'office par le Département du Jura.

Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

ARTICLE 8 Redevance d'occupation du domaine public départementale

L'occupation autorisée à l'article 1 est soumise à une redevance annuelle. Celle-ci est établie en application du barème approuvé le 1^{er} juin 2017.

Le règlement de cette redevance se fera annuellement au vu du titre émis par le service de gestion comptable de Lons-le-Saunier en début d'année.

ARTICLE 9 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du Conseil Départemental – Sous-Direction de l'Exploitation et de l'Entretien – 17, rue Rouget de Lisle – 39000 Lons-le-Saunier. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Diffusions

Le bénéficiaire pour attribution

L'Agence Routière de SAINT-CLAUDE pour attribution

La commune de LAJOUX pour information

CERD de LAMOURA pour information

Signature de l'arrêté



Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12-04-2024

S²LOW

ID : 039-223900010-20240412-ARR_2024_0387-AR



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Blampey Prénom : Frédéric

Dénomination : SPIE CITY NETWORKS Représenté par :

Adresse Numéro : 780 Extension : Nom de la voie : route des Venes

Code postal 74370 Localité : PRINGY Pays : France

Téléphone 06 2 26 33 4 74 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : frederic.blampey@spie.com @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° D436 Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal 39310 Localité : Lajoux

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____

Référence cadastrale : Section(s) : AV Parcelle(s) : 131 Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres Travaux de remplacement d'une partie du pylône le poteau existant nécessitant la peinture de la RDI-436 complet avec entretien à son.

Date prévue de début d'application 27 05 2024 Durée d'application (en jours calendaires) : 5 jours

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie mètres de la saillie mètres
 des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale mètres mètres
Tranchée transversale mètres mètres
Fonçage mètres mètres

Aménagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) : *Grue + nacelle positionnée sur chaussée*

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police

1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : *Prigny* Le : *02 04 2024*

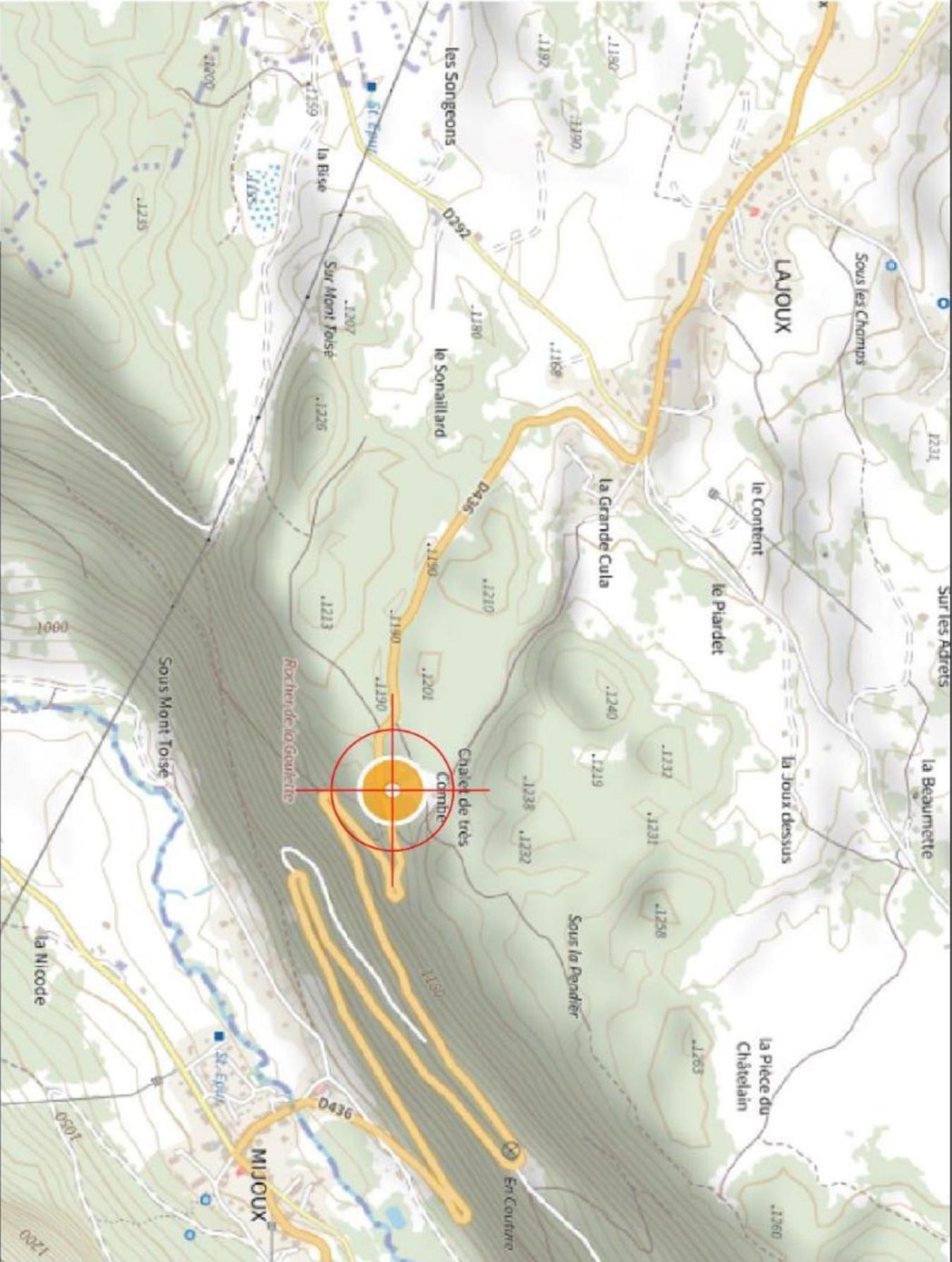
Nom : *Blampey* Prénom : *Frédéric* Qualité : *Cadreur de travaux.*

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12-04-2024

ID : 039-223900010-20240412-ARR_2024_0387-AR



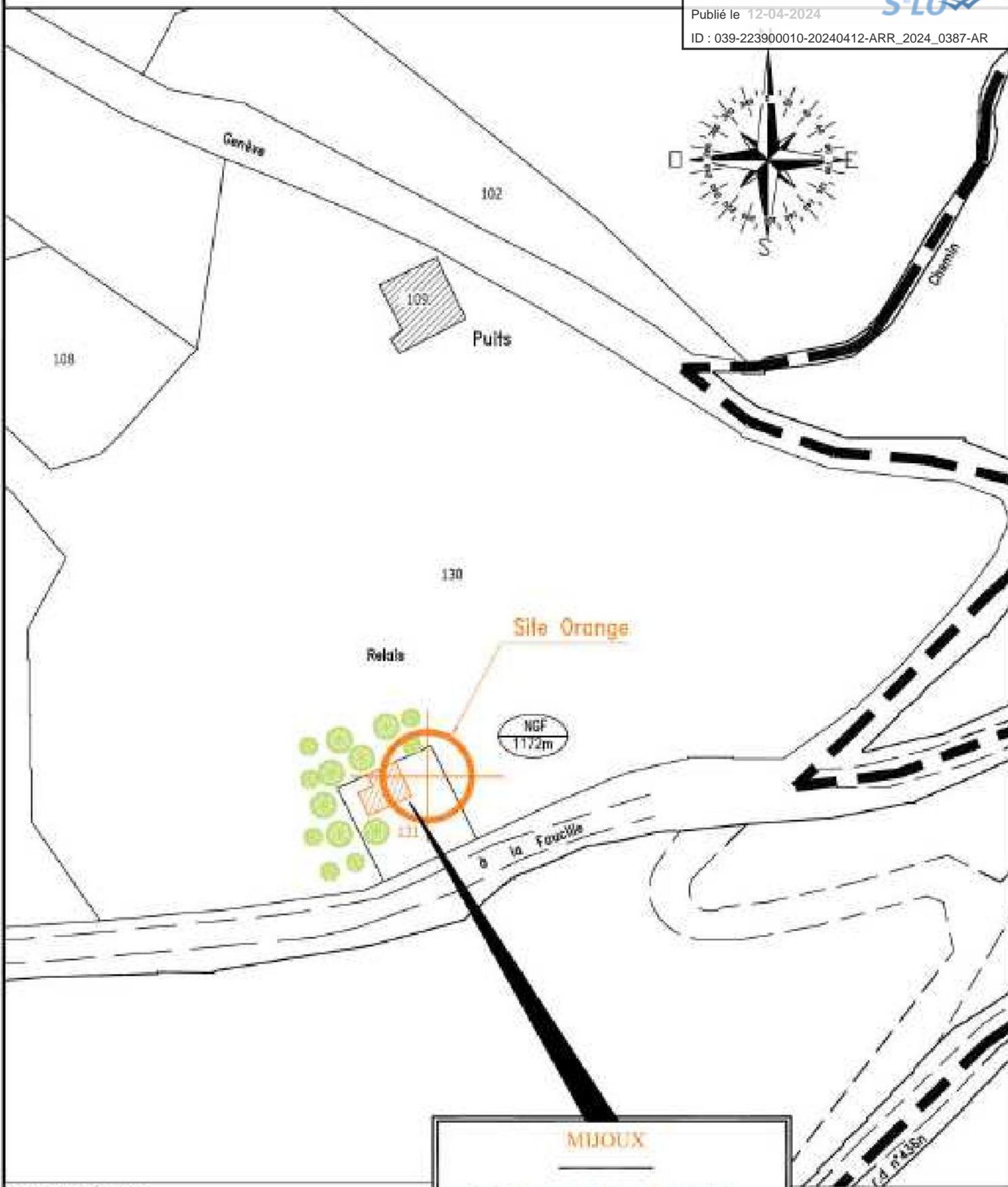
CARTE IGN COMSIS

MIJOUX

Etat du dossier :	Code NIDT	Code Site	Echelle :
COMSIS	00030845X1	G023587	--

E	D	C	B	A	Ind
				Ajout_L700/L1800 + Ajout Secteur 2	02/05/2022
				Observation	Date
				Entreprise	SPIE
				Dessinateur	JL

CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE D'ORANGE. IL NE PEUT ETRE COMMUNIQUE OU REPRODUIT SANS AUTORISATION



MIJOUX
 Section: AV / Parcelle n°: 131
 112-H1



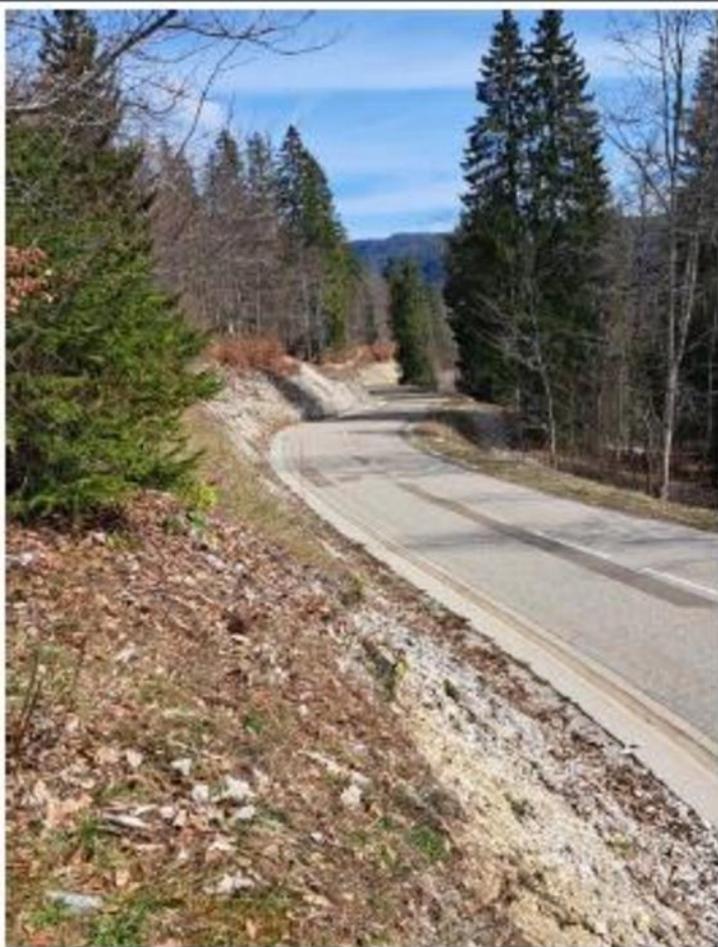
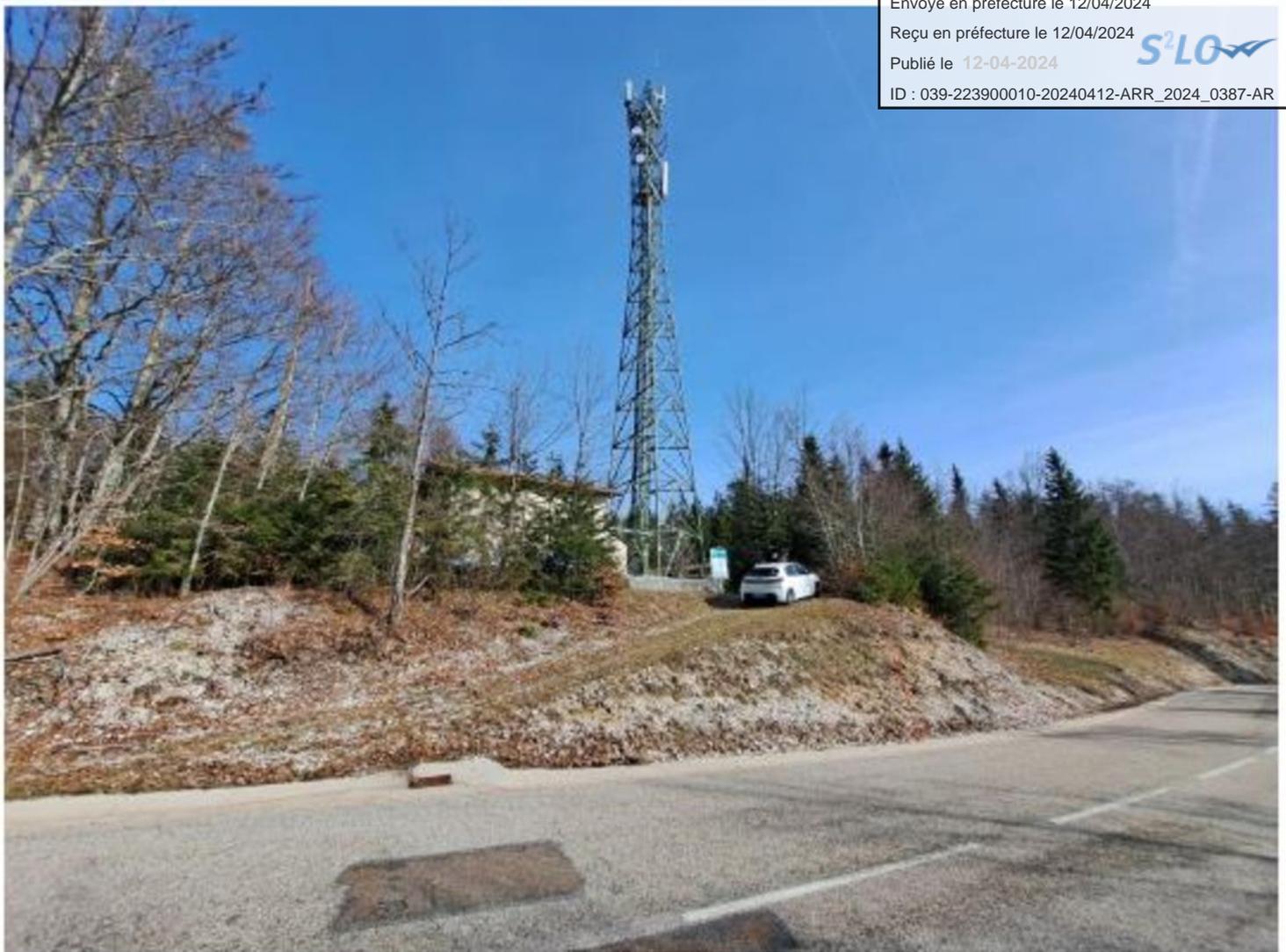
Plan de cadastre				DIES	
MIJOUX				ECHELLE	1/1000
NUMERO DE SITE	FICHIER	INDICE	PAGE	DATE	19/07/2013
112-H1	112-H1.DWG	B	01/16	DESSIN	GRANDOU

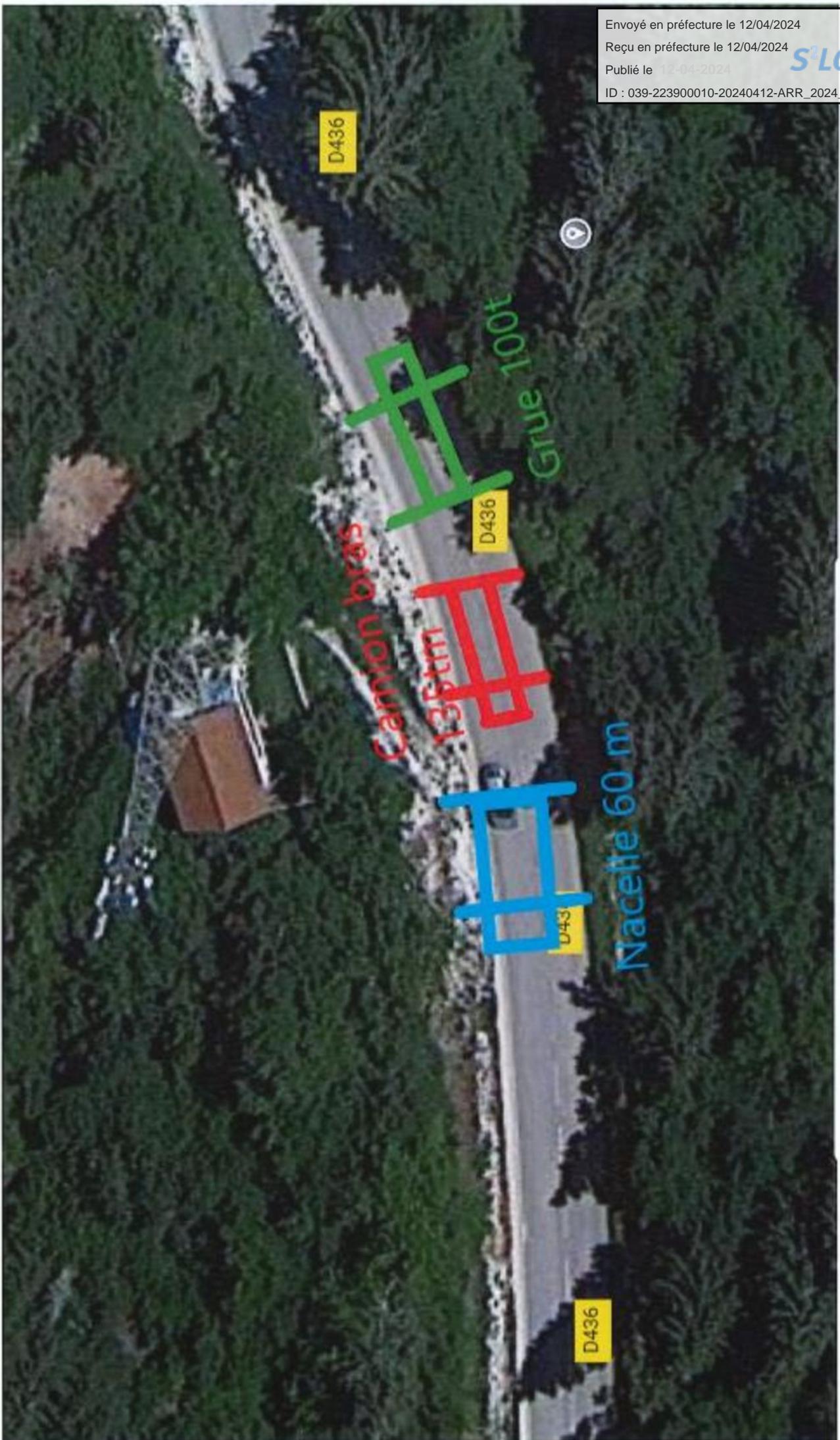
Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12-04-2024

ID : 039-223900010-20240412-ARR_2024_0387-AR





D436

D436

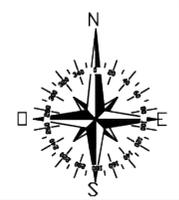
D43

D436

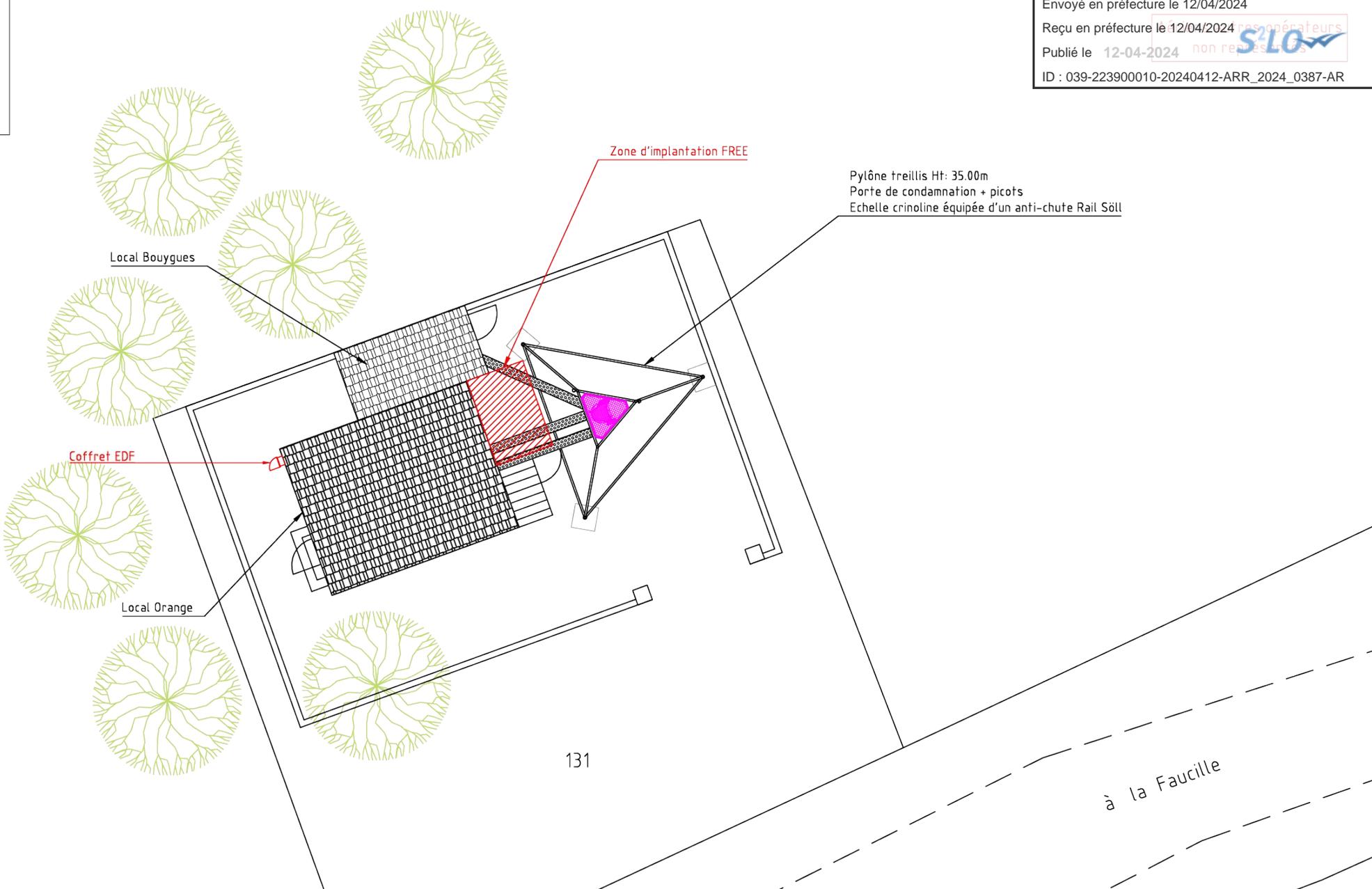
Grue 100t

Canyon bras
135tm

Nacelle 60 m

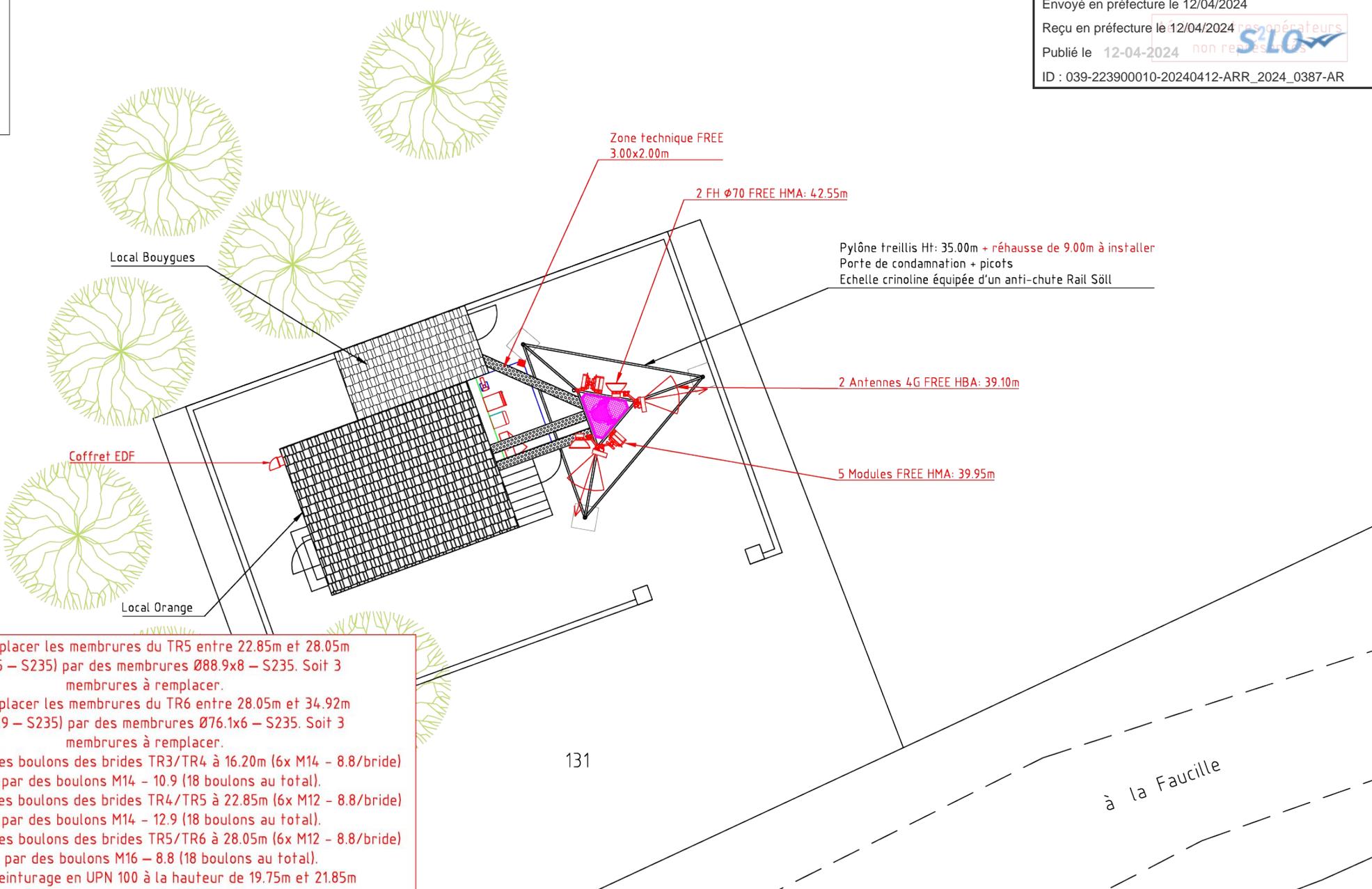
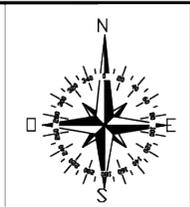


Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 12-04-2024
 ID : 039-223900010-20240412-ARR_2024_0387-AR

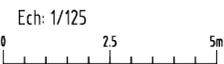


Ech: 1/125
 0 2.5 5m

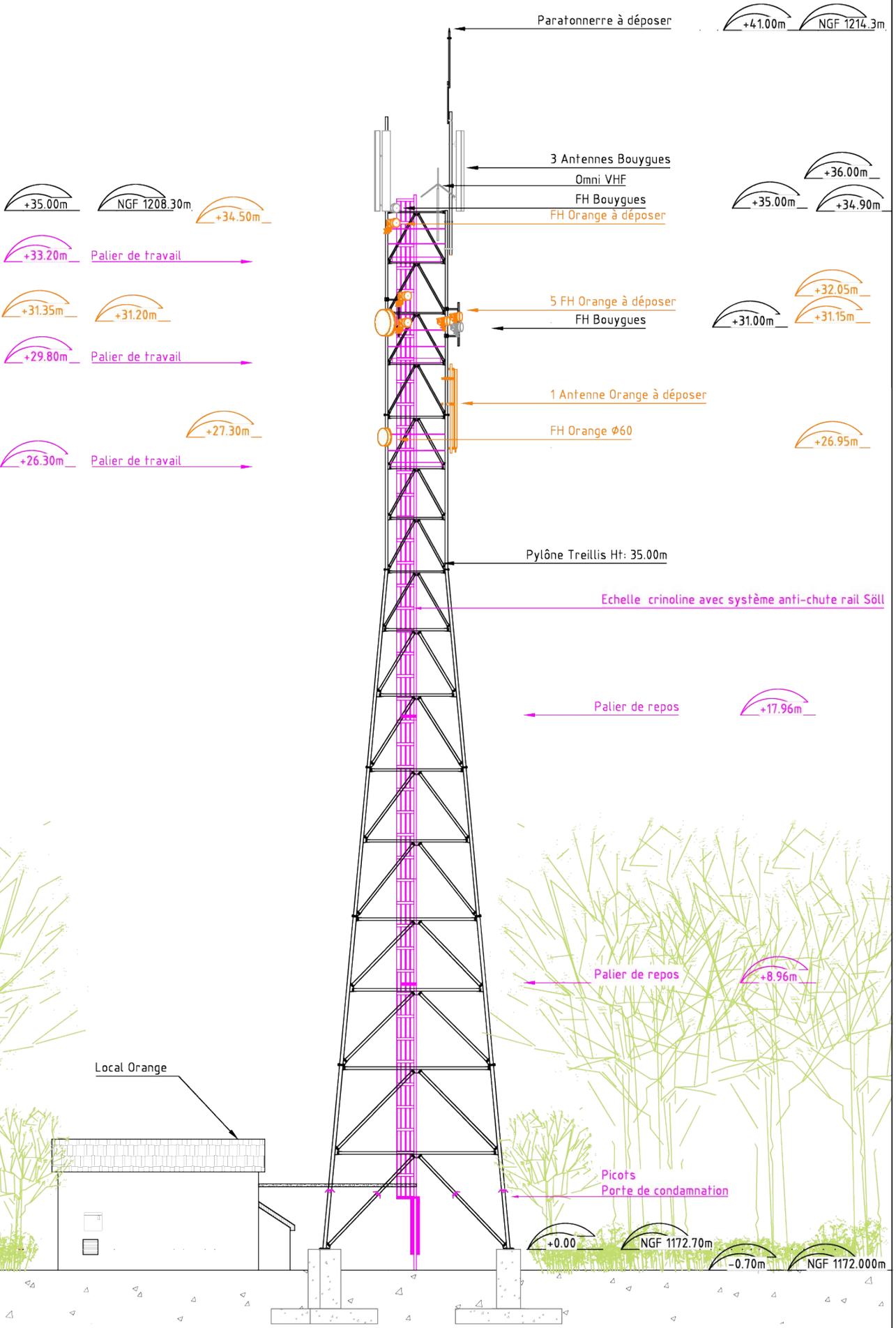
 	3							
	2	21/12/2022	DM	Mise à jour selon NDC 30845X1 01 F.R				SPIE
	1	07/09/2022	DM	Création APD				SPIE
	Indice	Date	Dessinateur	Désignation	Nom Entreprise			
	APD			Plan de Masse Existant	Echelle 1/125	Dessiné par DM	Date 07/09/2022	Indice 2
	Nom du site: MIJOUX Code site: 39274_003_01 / FRA03900065				Commune: 39310 LAJOUX		Page 1/7	



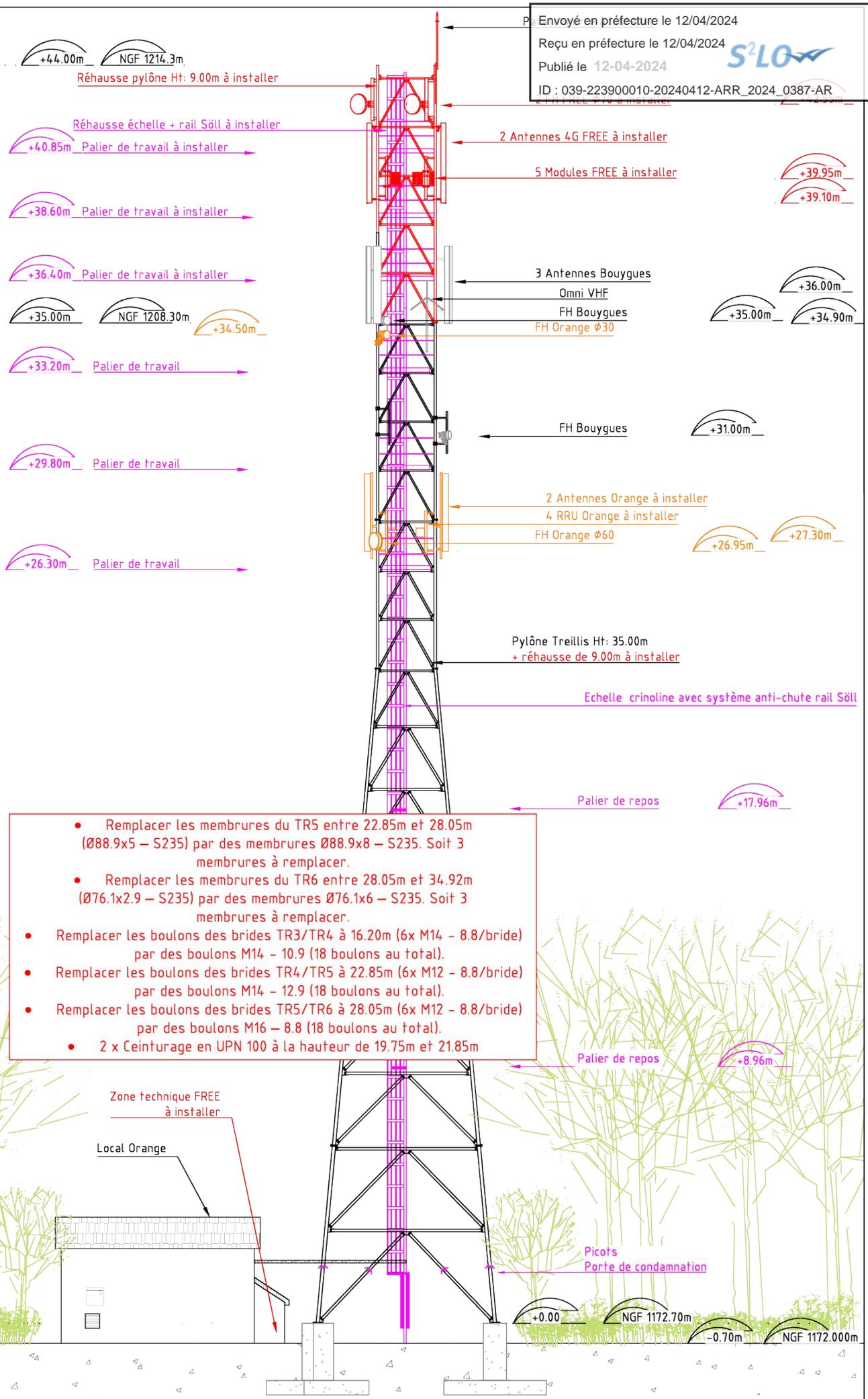
- Remplacer les membrures du TR5 entre 22.85m et 28.05m (Ø88.9x5 – S235) par des membrures Ø88.9x8 – S235. Soit 3 membrures à remplacer.
- Remplacer les membrures du TR6 entre 28.05m et 34.92m (Ø76.1x2.9 – S235) par des membrures Ø76.1x6 – S235. Soit 3 membrures à remplacer.
- Remplacer les boulons des brides TR3/TR4 à 16.20m (6x M14 – 8.8/bride) par des boulons M14 – 10.9 (18 boulons au total).
- Remplacer les boulons des brides TR4/TR5 à 22.85m (6x M12 – 8.8/bride) par des boulons M14 – 12.9 (18 boulons au total).
- Remplacer les boulons des brides TR5/TR6 à 28.05m (6x M12 – 8.8/bride) par des boulons M16 – 8.8 (18 boulons au total).
- 2 x Ceinturage en UPN 100 à la hauteur de 19.75m et 21.85m



	3								
	2	21/12/2022	DM	Mise à jour selon NDC 30845X1 01 F.R					SPIE
	1	07/09/2022	DM	Création APD					SPIE
	Indice	Date	Dessinateur	Désignation	Nom Entreprise				
	APD			Titre: Plan de Masse Projet	Echelle 1/125	Dessiné par DM	Date 07/09/2022	Indice 2	
	Nom du site: MIJOUX		Commune: 39310 LAJOUX		Page 2/7				
	Code site: 39274_003_01 / FRA03900065								

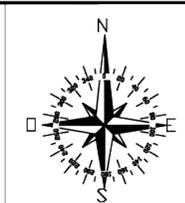


TOTEM		free mobile	
SPIE		MIJOUX	
Code site: 39274_003_01 / FRA03900065		Commune: 39310 LAJOUX	
APD		Plan d'élévation Existant	
Indice	Date	Dessinateur	Designation
3	27/12/2022	DM	Mise à jour selon NDC 30945X1 01 F.R
2	07/09/2022	DM	Création APD
1			
Echelle: 1/125		Dessiné par: DM	
Page: 3/7		Date: 07/09/2022	
SPIE		Nom Entreprise: SPIE	
Indice: 2		Date: 07/09/2022	

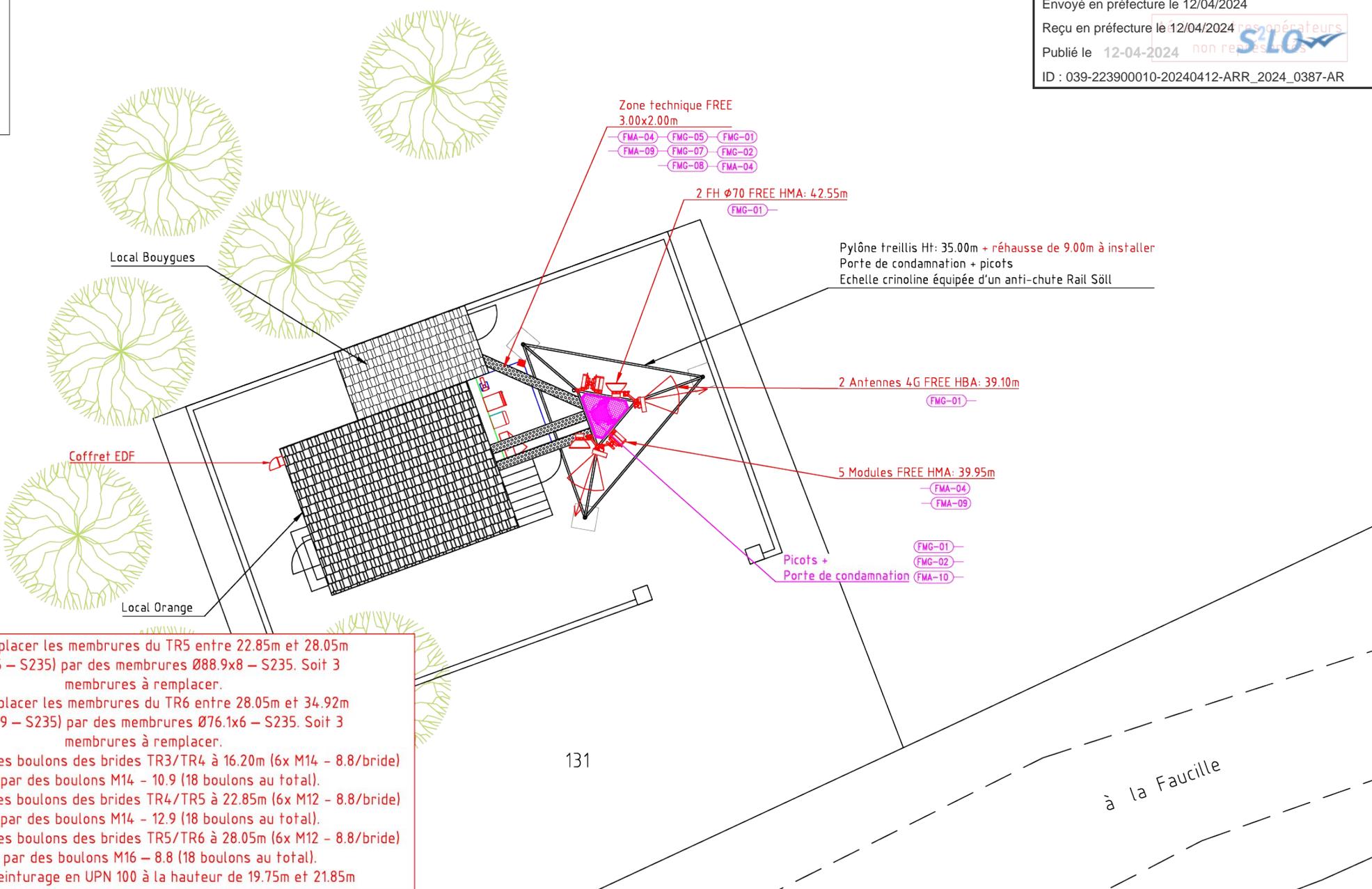


- Remplacer les membrures du TR5 entre 22.85m et 28.05m (Ø88.9x5 – S235) par des membrures Ø88.9x8 – S235. Soit 3 membrures à remplacer.
- Remplacer les membrures du TR6 entre 28.05m et 34.92m (Ø76.1x2.9 – S235) par des membrures Ø76.1x6 – S235. Soit 3 membrures à remplacer.
- Remplacer les boulons des brides TR3/TR4 à 16.20m (6x M14 – 8.8/bride) par des boulons M14 – 10.9 (18 boulons au total).
- Remplacer les boulons des brides TR4/TR5 à 22.85m (6x M12 – 8.8/bride) par des boulons M14 – 12.9 (18 boulons au total).
- Remplacer les boulons des brides TR5/TR6 à 28.05m (6x M12 – 8.8/bride) par des boulons M16 – 8.8 (18 boulons au total).
- 2 x Ceinturage en UPN 100 à la hauteur de 19.75m et 21.85m

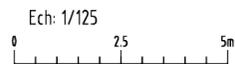
TOTEM		free mobile	
SPIE		APD	
Code site 39274_003_01 / FRA03900065	Nom du site MILOUX LAOUX	Commune 39310	Page 4/7
Index 1	Date 07/09/2022	Titre Plan d'élévation Projet	Indice 2
2	27/12/2022	Dessinateur DM	SPIE
3		Designation DM	SPIE
Mise à jour selon NDC 30945X1 01 F.R		Nom Entreprise	
Echelle 1/125		Date 07/09/2022	



Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 12-04-2024
 ID : 039-223900010-20240412-ARR_2024_0387-AR



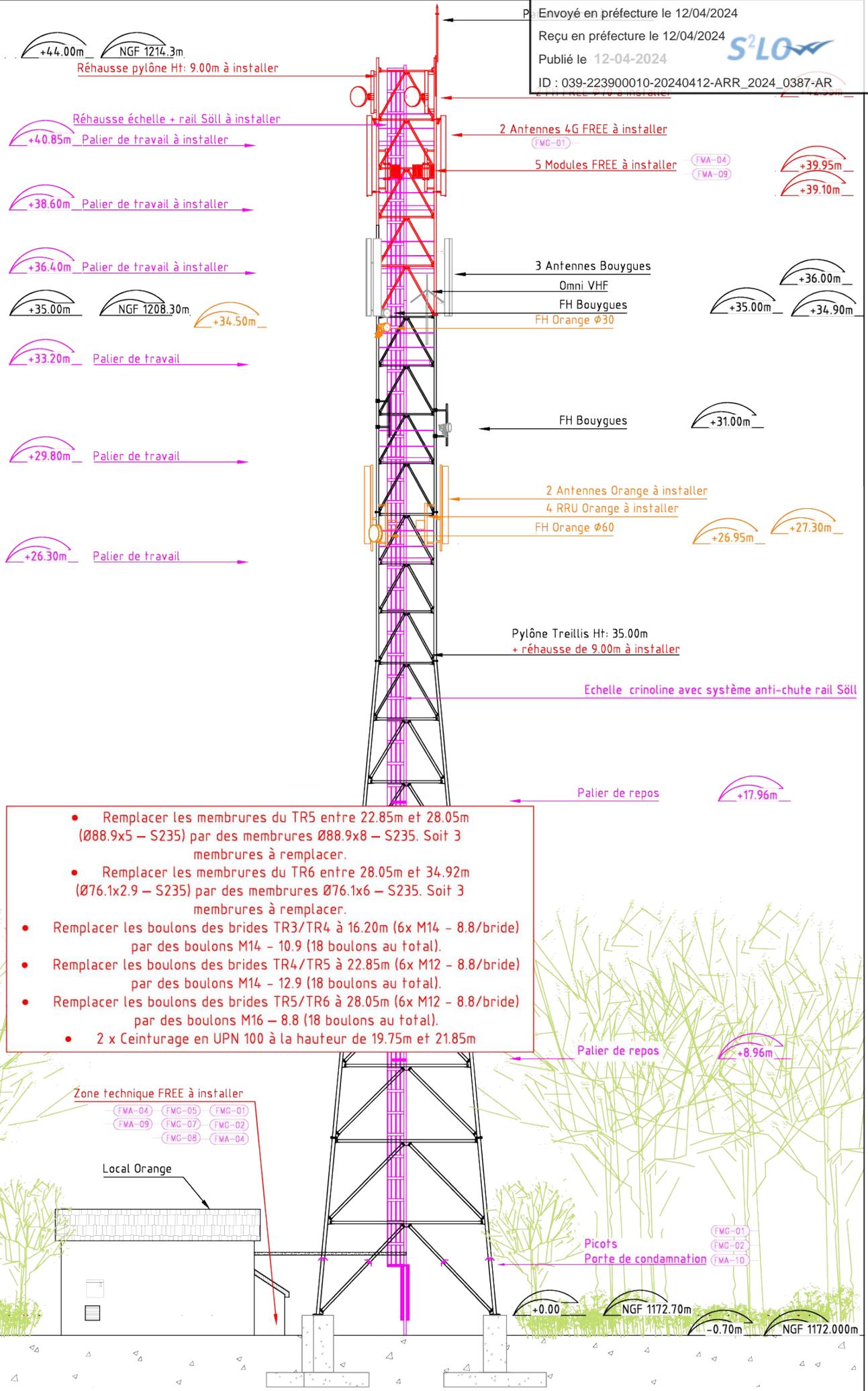
- Remplacer les membrures du TR5 entre 22.85m et 28.05m (Ø88.9x5 – S235) par des membrures Ø88.9x8 – S235. Soit 3 membrures à remplacer.
- Remplacer les membrures du TR6 entre 28.05m et 34.92m (Ø76.1x2.9 – S235) par des membrures Ø76.1x6 – S235. Soit 3 membrures à remplacer.
- Remplacer les boulons des brides TR3/TR4 à 16.20m (6x M14 – 8.8/bride) par des boulons M14 – 10.9 (18 boulons au total).
- Remplacer les boulons des brides TR4/TR5 à 22.85m (6x M12 – 8.8/bride) par des boulons M14 – 12.9 (18 boulons au total).
- Remplacer les boulons des brides TR5/TR6 à 28.05m (6x M12 – 8.8/bride) par des boulons M16 – 8.8 (18 boulons au total).
- 2 x Ceinturage en UPN 100 à la hauteur de 19.75m et 21.85m



	3								
	2	21/12/2022	DM	Mise à jour selon NDC 30845X1 01 F.R					SPIE
	1	07/09/2022	DM	Création APD					SPIE
	Indice	Date	Dessinateur	Désignation	Nom Entreprise				
	APD		Titre: Plan de Masse Sécurité		Echelle 1/125	Dessiné par DM	Date 07/09/2022	Indice 2	
	Nom du site: MIJOUX Code site: 39274_003_01 / FRA03900065				Commune: 39310 LAJOUX		Page 5/7		

Ech: 1/125
0 25 5m

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12-04-2024
ID : 039-223900010-20240412-ARR_2024_0387-AR



- Remplacer les membrures du TR5 entre 22.85m et 28.05m (Ø88.9x5 – S235) par des membrures Ø88.9x8 – S235. Soit 3 membrures à remplacer.
- Remplacer les membrures du TR6 entre 28.05m et 34.92m (Ø76.1x2.9 – S235) par des membrures Ø76.1x6 – S235. Soit 3 membrures à remplacer.
- Remplacer les boulons des brides TR3/TR4 à 16.20m (6x M14 – 8.8/bride) par des boulons M14 – 10.9 (18 boulons au total).
- Remplacer les boulons des brides TR4/TR5 à 22.85m (6x M12 – 8.8/bride) par des boulons M14 – 12.9 (18 boulons au total).
- Remplacer les boulons des brides TR5/TR6 à 28.05m (6x M12 – 8.8/bride) par des boulons M16 – 8.8 (18 boulons au total).
- 2 x Ceinturage en UPN 100 à la hauteur de 19.75m et 21.85m

		3	2	1
		2	1	1
		2	1	1
	APD	2	1	1
		1	1	1
Code site 39274_003_01 / FRA03900065		MIOUX		39310
Nom du site		Mise à jour selon NDC 30945X1 01 F.R		LAOUX
Titre		Dessinateur		Commune
Plan d'élévation Sécurité		Création APD		39310
Echelle 1/125		Designation		LAOUX
Dessiné par		Date		Page
07/09/2022		07/09/2022		6/7
SPIE		SPIE		
Nom Entreprise		Date		
2		2		

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
 Reçu en préfecture le 12/04/2024
 Publié le 12-04-2024
 ID : 039-223900010-20240412-ARR_2024_0387-AR

N°	Pictogramme	Désignation	Support dimension en mm	N°	Pictogramme	Désignation	Support dimension en mm
Rouge : Signalétique interdiction				Signalétique complémentaire aux sites Free Mobile			
FMI-01		Accès interdit aux personnels non habilités	Plastique rigide 100 x 200	FMG-01		N° Utiles	Plastique rigide Autocollant 100 x 200
FMI-02		Entrée interdite aux personnels non habilités	Autocollant 100 x 100	FMG-02		Récapitulatif sécurité site pylône	Plastique rigide 200 x 300
FMI-03		ATTENTION Ne pas franchir le balisage	Plastique rigide 80 x 150				
Bleu : Signalétique d'obligation				FMG-03			
FMO-01		Protection individuelle obligatoire contre les chutes	Autocollant 100 x 100				
FMO-02		Protection obligatoire de la tête	Autocollant 100 x 100	FMG-04		Récapitulatif sécurité site terrasse/Chateau d'eau	Plastique rigide 200 x 300
FMO-03		Protection obligatoire des pieds	Autocollant 100 x 100				
FMO-04		Protection obligatoire de l'ouïe	Autocollant 100 x 100	FMG-05		Etiquette point d'ancrage (sur maçonnerie) avec contrôle périodique	Plastique rigide 65x100
FMO-05		Port du masque obligatoire	Autocollant 100 x 100				
FMO-06		Utilisation d'une nacelle Obligatoire	Plastique rigide 200 x 300	FMG-06		Avant toute intervention sur le TGBT mettre hors service le réenclencheur	Autocollant 65 x 100
FMO-07		Trappe à maintenir fermée	Plastique rigide 100 x 200				
Jaune : Signalétique d'avertissement				FMG-07			
FMA-01		Radiations non ionisantes	Autocollant 100 x 100				
FMA-02		OEM	Plastique rigide 100 x 200	FMG-08		Etiquette contrôle des haubans (CTH)	Plastique rigide 65 x 100
FMA-03		Danger général	Autocollant 100 x 100				
FMA-04		Danger général	Autocollant 100 x 100	FMG-09		Etiquette contrôle périodique TGBT obligatoire	Autocollant 65 x 100
FMA-05		Chute avec dénivelation	Autocollant 100 x 100				
FMA-06		Risque de trébuchement	Autocollant 100 x 100	FMG-10		Etiquette soins aux électrisés	Plastique ou Aluminium 300 x 210
FMA-07		Avertissement de danger /Obstacle	Adhésif ou peinture Largeur 50mm Mini				
FMA-08		Etiquette danger amiante	Autocollant 50 x 100	Signalétique identification du matériel Free Mobile			
FMA-09		Danger source laser	Autocollant 100 x 100	FMID-01		Etiquette d'identification	Plastique rigide ou Autocollant 20 x 30
FMA-10		Accès interdit aux porteurs d'implants actifs	Autocollant 100 x 100	FMID-02		Contact FREE Mobile	Plastique rigide 100 x 200
FMA-11		Ne pas stationner dans le périmètre de sécurité des antennes	Plastique rigide 240 x 120	Signalétique Sécurité Free Mobile : Mise à jour suivant document SMSFM1A v3 du 04/02/2013			

	3		DM	Mise à jour selon NDC 30845X1 01 F.R	SPIE
	2	21/12/2022	DM	Création APD	SPIE
	1	07/09/2022	DM		
	Indice	Date	Dessinateur	Désignation	Nom Entreprise
	APD		Titre:	Pictogrammes	Echelle: -
			Dessiné par	DM	Date
			07/09/2022		Indice
					2
			Nom du site:	MIJOUX	Page
			Code site:	39274_003_01 / FRA03900065	Commune:
				39310 LAJOUX	7/7

